



MAIRIE DE PUÉCHABON

**Conseil Municipal mardi 8 mai 2018  
COMPTE RENDU**

L'an deux mil dix-huit et le 8 mai à 10h, le conseil municipal de Puéchabon, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur SIMON Stéphane, Maire.

**Etaient présents :** Stéphane SIMON, Yves KOSKAS, Françoise BASSOUA, Xavier PEYRAUD, Danièle GOLDANIGA, Emmanuel AVIAT, Fabrice HARLAL et Sylvie BOMY, Hélène DELONCA.

**A donné procuration :**

**Absent :** Monsieur COSTES Thibaut.

**Secrétaire :** Madame BOMY Sylvie.

**Ordre du jour :**

- 1- Approbation du conseil municipal du 5 Avril 2018
- 2- Débat du PADD
- 3- Bail pour la Bergerie Neuve
- 4- Délégation pour ligne de trésorerie
- 5- Questions diverses.

**1) Adoption du compte rendu du Conseil Municipal en date du 05/04/2018**

Monsieur le Maire fait une lecture détaillé du compte rendu du conseil municipal qui s'est réuni le 05 avril dernier.

Aucune modification ni remarque n'étant faite, il propose de passer à son adoption.

Vote : unanimité – 8 POUR

**2) Débat du PADD**

Monsieur le Maire rappelle que la commune est en cours d'étude et que le PADD doit être débattu. Il ajoute qu'il n'y a cependant pas d'obligation de vote et qu'il sera opposable à partir de ce jour.

Il précise que l'élaboration du PLU a pris un peu de retard et le calendrier sera un peu décalée et donc plutôt début 2019.

Monsieur le Maire cite les différents axes et les attendus:

Nous ne souhaitons pas que les constructions soient vues de la route d'Ariane.

Valorisation du patrimoine : « eau » mazets restanques etc. ...

Mettre en valeur le centre du vieux village

Limiter les parcelles irrigables

Développer les espaces pastoraux

– Intensifier les lieux de vies et du village

Un peu de démographie – histoire du village.

Constructions maisons individuelles et utilisation de la voiture

Manque d'harmonie entre le vieux et l'ancien

Pas d'extension dans l'ancien POS mais plutôt de développer sur la surface actuellement disponible.

Monsieur le Maire donne 1,5 % - ce taux risque d'être considéré comme trop ambitieux par les autorités – Etat.

Hélène D rappelle la loi

Danièle G remarque l'importance de prévoir les réseaux en conséquence

Lieu dynamique et intergénérationnel

Cœur du village est déplacé plutôt vers le « terrain de foot » pour installer des habitations et un commerce

Formes urbaines pour chaque quartier

Valorisation des espaces existants

Engager une refonte du stationnement

Requalifier le parcours des piétons

Nouvelle Entrée/Sortie sur le départementale côté Ariane

Aménagement du Coucourel pour circulation piéton par temps secs

– Redynamiser l'économie

Maintenir les exploitations agricoles existantes et favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs

Favoriser le lien entre les activités et les habitants

Actions tourisme – relier le patrimoine – rendre les activités artistes et producteurs locaux

Enjeux du développement durable : inscrire ces enjeux

Développement des logements sociaux – habitat participatif – moins consommateur et énergivore

Favoriser la réhabilitation de l'ancien

Encourager les plantations moins endogènes...photovoltaïques...

Développer des services mutualiser : hot spot – coworking lieu public modulable

Monsieur le Maire conclut que en remarquant PADD est importante déclaration d'intention qui engage la commune pour les 25 à venir

Madame Delonca demande quand le PADD sera consultable

Monsieur le 1er adjoint précise que le document sera consultable en mairie après la réunion du 22/05 avec les personnes publiques associées.

Vote 8 POUR - 1 abstention

### **3) Bail pour la Bergerie Neuve**

Monsieur fait un rappel du projet gîte des plots maison des légendes – hébergement qualitatif -

Une partie du projet est sur des parcelles gérées par ONF

Ce sera sur une convention d'occupation le bail emphytéotique est cessible

Avec un cahier des charges avec l'appui de l'ONF

Hébergements modulables type éco-lodge – tente amovible

Activité sera tout au long de l'année – parc résidentiel de loisir

Madame Delonca demande problème accès pour la sécurité

Monsieur le Maire explique des études sont en cours

Le loyer sera très modéré – l'occupant devant réaliser des travaux

Le projet est dépendant du PLU – ex dans le toit puits de lumière – ne pas atteindre la vue

Madame Delonca souhaite que dans le cahier des charges que les tentes etc. extérieur ne défigurent pas la vue – respect de l'environnement.

Clause de non concurrence – convention voudra bail durée de 35 ans

Monsieur le Maire fait découvrir le plan 2ème version – il propose aux conseillers d'envoyer le projet sous format dématérialisé – projet soutenu par la CCVH – Le Pays cœurs Hérault.

Monsieur et Madame LEGER

Bail est précisé la surface de terrain qui sera occupé par le projet

Nb de personnes maxi 30

Avis DREAL – ONF etc. = site classé

01/08/2018 – 31/07/2053 promesse de bail pour permettre le dépôt des dossiers du subvention

Monsieur PEYRAUD demande si les locaux pourraient être récupérés – Monsieur le Maire explique qu'il a été demandé d'organiser comme sur les structures actuelles à Saint Jean de Fos des soirées – animations festives ou culturelles ouvertes au public et donc accessible aux Puéchabonnais.

Vote : unanimité - 8 POUR

#### **4) Délégation pour ligne de trésorerie**

Monsieur le Maire explique que depuis le transfert d'eau et de l'assainissement, la commune subi une perte de trésorerie à hauteur de 80 000€.

Monsieur AVIAT explique les différentes démarches réalisées auprès des organismes bancaires.

La commune s'est vu refuser à plusieurs reprises

Une des raisons : dépenses de la commune ont augmenté et les recettes ont baissé – en particulier les charges du personnel.

Monsieur AVIAT précise que la commune est en attente d'autres réponses.

Monsieur le Maire explique que la commune doit demander une ligne de trésorerie auprès d'un organisme bancaire et demande au conseil municipal l'autorisation de signer cette ligne au maximum de 80.000€.

Vote : 8 POUR

#### **5) Questions diverses.**

Traversée du village : Yves a été dans un GT – 1ère tranche début 2019 est prévue CCVH – et peut-être même une possibilité de faire la totalité sur une durée de 2 ans environ – monsieur le Maire rappelle que ces travaux ne sont pas éligibles à DDT

Foyer rural : 16/05 réunion pour des bénévoles

Le Maire  
Stéphane SIMON